

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Le vingt-huit mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 21 mai 2019

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, BARTEAU Patrice, Mme POTIRON Anne, M. THOMAS David, Mme GONCALVES Karine, M. PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etait Excusé : M. BOUHIER Philippe

Etaient Absents : Mmes SIMONEAU Darlène, TAUGERON Anne-Marie, DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme GONCALVES Karine

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 avril 2019

TRAVAUX RUE DE LA LIMOUZINIÈRE ET MISE AUX NORMES SUIVANT LE PAVE : AVENANT DE SOUS-TRAITANCE

La commune aménage actuellement une voie piétonne rue de la Limouzinière et réalise les mises aux normes suivant le P.A.V.E. (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics).

Le marché de travaux avait été confié à l'entreprise CROCHET sise à la Garnache pour un montant total de 276 847.50 € HT.

Cependant, il convient de confier la réalisation de la signalisation verticale et horizontale à l'entreprise SIGNAPOSE ATLANTIQUE sise à Saint Père en Retz. Ce qui nécessite la passation d'un avenant n°1 de sous-traitance d'un montant de 18 680.30 € HT permettant à cette entreprise de bénéficier d'un paiement direct. Le montant global du marché demeure inchangé à 276 847.50 € HT. Le conseil décide donc de passer cet avenant avec l'entreprise Crochet, titulaire du marché, afin que l'entreprise Signapose Atlantique réalise en sous-traitance les prestations prévues.

DIAGNOSTIC GLOBAL DE L'ÉGLISE

Il convient de faire établir un diagnostic complet de l'église « Saint Pierre et Saint Paul » qui appartient à la commune de Paulx. Son état général laisse en effet envisager de futurs travaux.

Le conseil décide de confier la mission de diagnostic au cabinet d'architectes Atelier 44, sis à Nantes, pour un montant de 6 800 € HT et qui comprend les éléments suivants :

- Visite de l'édifice
- Relevé topographique
- Principaux relevés – esquisses
- Analyse de l'état pathologique et des désordres
- Description des remèdes envisagés
- Proposition des travaux par tranche de priorité
- Description sommaire des travaux
- Estimation sommaire des travaux

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2020

M. le Maire rappelle qu'il convient de procéder publiquement à un tirage au sort, tirage qui porte sur la liste générale des électeurs de la commune. Le nombre de noms à tirer est de six. Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2020.

Le conseil municipal procède par conséquent au tirage au sort des noms qui suivent :

- M. PADIOU Gérard
- Mme MORNET Arlette née MARCOU
- Mme RENAUD Laurence née GUILLET
- Mme BOIZIEAU Sophie née GENAUDEAU
- M. LAMBERT Pierre
- M. SINEUX Eric né SINEUX-DESVAUX

PASSAGE D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR DES CHEMINS RURAUX, INSCRIPTION AU PDIPR (circuit des Brûlots)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune pour l'inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cet itinéraire s'étend sur la seule commune de Paulx.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil départemental. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Le conseil municipal demande au Conseil départemental l'inscription du circuit des Brûlots de 8,440 Km (entre le bourg de Paulx et les brûlots) au PDIPR et sollicite auprès de celui-ci une subvention d'aménagement.

Pour information une estimation des travaux s'élève à 16 051.46 € HT.

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT « LES VOYAGEURS »

Selon les dernières évaluations effectuées par SOLIHA pour la réalisation de 4 logements, la participation financière restant à charge de la commune s'élèverait à 50 400 € (si l'on tient compte d'une subvention que le Département pourrait verser à la commune).

Le projet serait entièrement réalisé par SOLIHA moyennant un coût d'opération de de 552 028 € TTC. La consultation des entreprises est envisagée pour septembre 2019.

QUESTION DIVERSES

- PLU : réunion de calage le 28 juin 2019 à 14 H 30 et réunion publique le 2 juillet 2019 à 19 H
- Réhabilitation et extension du presbytère en maison de services
- Commission enfance jeunesse le 24 juin 2019
- Prochain conseil municipal le 25 juin 2019

- Plafond suspendu du bar du basket : devis de 1 016.51 € HT (CEM GUILLOUX Olivier)
- Club de foot : demande de subvention pour un tournoi de jeunes – proposer 150 €
- Foodtruck le lundi soir
- Demande de témoignages sur le thème du voyage